

La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec



**Avis**  
**de la Fédération des commissions scolaires du Québec**  
  
**dans le cadre de la consultation sur le profilage racial**  
**de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

**Mai 2010**

**Document : 6805**

## **Présentation**

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a pour mission de promouvoir l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. La FCSQ représente les 60 commissions scolaires francophones du Québec et la Commission scolaire du Littoral.

Parmi les principaux mandats qui lui sont confiés, la Fédération a comme objectif de faire avancer la cause de l'éducation publique au Québec et défendre les intérêts de ses membres. La Fédération produit, notamment à la suite de consultations auprès des commissions scolaires, des mémoires, des avis, des recommandations et des propositions afin de soumettre ses positions sur des projets concernant le système public d'enseignement de même que l'avenir des commissions scolaires.

Le présent avis a pour objectif de répondre au questionnement de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concernant le profilage racial.

## **Introduction**

Dans un premier temps, il est nécessaire de préciser la démarche entreprise par la Fédération afin de pouvoir répondre à la consultation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

La Fédération a sélectionné des commissions scolaires susceptibles d'être plus touchées par la question afin de savoir et comprendre de quelle manière est vécue l'intégration des nouveaux arrivants au sein de leurs établissements scolaires et quelles relations sont établies avec eux. Par ailleurs, la Fédération est consciente que le Québec accueillera plus d'immigrants et que ces derniers seront de plus en plus nombreux à choisir de s'installer dans toutes les régions du Québec.

La Fédération des commissions scolaires du Québec et les commissions scolaires consultées sont sensibles à la situation. Loin de nier qu'il puisse exister des cas plus problématiques, la Fédération souligne que tous agissent de bonne foi et que tous les efforts sont mis en œuvre afin de faciliter le parcours scolaire de tous les élèves incluant les jeunes issus de communautés culturelles.

Dans le présent avis, la situation des classes d'accueil sera traitée, des exemples de projet seront cités et quelques suggestions seront avancées.

Évidemment, la Fédération s'est penchée uniquement sur la question du profilage racial en milieu scolaire et laisse aux organisations concernées le soin de répondre pour les deux autres secteurs analysés.

## **Classe d'accueil**

Dans les commissions scolaires sondées, toutes sont d'accord pour affirmer que le concept de classe d'accueil est approprié et même incontournable, et ce, malgré certaines lacunes. Selon les discussions tenues avec les commissions scolaires, la situation n'est pas homogène.

Il est important de souligner qu'outre la francisation, les classes d'accueil offrent aux élèves et à leur famille un soutien important quant à leur intégration dans leur nouvelle société. En effet, le personnel peut les accompagner pour remplir un formulaire ou même pour les diriger vers une épicerie.

Il est vrai que plus de périodes sont consacrées à l'apprentissage du français, mais l'apprentissage de la langue de la société d'accueil est l'assise de la réussite de leur intégration et l'assurance que ces jeunes pourront évoluer dans notre société. Sans les habiletés en lecture et en écriture, comment résoudre une situation problème de mathématique ou répondre à une question de géographie?

Pour l'une des commissions scolaires consultées, l'enseignement du français peut également être le prétexte pour intégrer d'autres notions scolaires ou humaines. En effet, par des activités et des sorties, le personnel favorise le développement de compétences en géographie et en histoire des élèves. Par des visites en ville, à la campagne, à la ferme par exemple, les jeunes intègrent des notions de la vie québécoise.

Pour une autre, et afin de faciliter le passage ultérieur aux classes régulières, les jeunes participent aux cours d'éducation physique et d'arts plastiques avec les classes régulières. De plus, quelques cours se donnent dans les laboratoires afin de les familiariser avec l'environnement et le vocabulaire.

Il est même possible dans une troisième commission scolaire de suivre en parallèle deux parcours scolaires, c'est-à-dire l'un en classe d'accueil et l'autre en classe régulière, ce qui permet d'obtenir un bulletin pour chaque secteur.

Pour faciliter le passage des jeunes en classe régulière, un service de soutien linguistique est disponible tant au primaire qu'au secondaire.

Il a également été souligné que de plus en plus d'enfants accueillis sont nés dans des pays en guerre ou avec des difficultés plus grandes. Dans ce contexte, le modèle de classe d'accueil est appelé à évoluer et demeure indispensable.

Une problématique soulevée par l'une des commissions scolaires est que les enseignants de classes régulières qui accueillent les élèves venant des classes d'accueil s'attendent à ce que ces derniers soient bilingues. Le contexte d'enseignement en langue seconde représente une difficulté supplémentaire pour les enseignants. C'est pour cette raison que nous sommes favorables à ce que soit ajouté à la formation universitaire un volet d'enseignement dans un contexte d'éducation interculturelle. Sur la Rive-Sud de Montréal, la clientèle issue de l'immigration est passée de 30 % à 37 % en quatre ans seulement, d'où toute l'importance à accorder à cette formation.

Par ailleurs, soucieuse de cette situation, la commission scolaire concernée a inscrit dans son plan stratégique 2010-2014 deux objectifs de soutien aux enseignants des classes ordinaires œuvrant auprès de la clientèle en classe d'accueil et de francisation.

De plus, le matériel pédagogique disponible n'est plus véritablement adapté aux réalités de la société actuelle. Il aurait été conçu à la fin des années 80. En effet, les maisons d'édition ne considèrent pas prioritaire le matériel adapté aux classes d'accueil. Les enseignants doivent donc faire preuve d'une grande créativité afin de présenter du matériel intéressant.

Par contre, la situation est différente d'une commission scolaire à l'autre pour ce qui est du recrutement du personnel des classes d'accueil. L'une nous dit qu'elle n'a aucun problème de recrutement principalement en début d'année alors qu'une autre vit une réalité différente. Pour cette dernière, des enseignants ont plusieurs années d'expérience dans ces classes et d'autres sont à statut précaire, ce qui occasionne un taux de roulement élevé.

Dans un sondage effectué par l'une des trois commissions scolaires auprès de la clientèle (parents ayant un enfant fréquentant un établissement de la commission scolaire, élèves de 16 ans et plus qui avaient fréquenté une école secondaire et élèves adultes qui fréquentaient un établissement du secteur de la formation professionnelle ou de la formation générale des adultes) 86 % des répondants affirment que les services reçus correspondent à leurs besoins. Parmi les services évalués, les services d'intégration des immigrants sont de ceux dont les répondants se disent les plus satisfaits.

Cette même commission scolaire offre au primaire un programme d'enseignement de langues d'origine qui, par des activités parascolaires, contribue à améliorer les conditions d'apprentissage du français et la réussite éducative des élèves en utilisant les langues d'origine. Ce programme sert à établir et à consolider les repères linguistiques et culturels.

## **Briser les préjugés**

Afin que les nouveaux arrivants et que les membres des communautés culturelles nés ici s'intègrent mieux à la société québécoise, il est primordial de briser les préjugés et avoir un réel intérêt de connaître l'autre.

S'il est vrai que certaines personnes puissent avoir des préjugés envers les élèves issus de l'immigration, cette situation n'est pas la règle. Par exemple, sur l'île de Montréal, le personnel des établissements est appelé à côtoyer quotidiennement une centaine de nations différentes. À cet effet, l'une des commissions scolaires sélectionnées a offert une formation à son personnel sur les accommodements raisonnables afin de définir leur façon de répondre à la différence.

Certaines écoles ont plusieurs dizaines d'ethnies différentes qui les fréquentent et cette diversité culturelle fait partie de leur personnalité. Apprendre à se connaître est une nécessité. À cette fin, des activités interculturelles y sont fréquemment organisées.

Sur une base plus large, le cours Éthique et culture religieuse permet de briser le cercle de l'ignorance. Ce cours a été rédigé avec des objectifs visant à enraciner dans la réalité du jeune et dans la culture québécoise le respect de la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et du personnel enseignant et, enfin favoriser le vivre-ensemble. Le programme Éthique et culture religieuse se donne dès la première année du primaire jusqu'à la fin du secondaire, exception faite de la 3<sup>e</sup> secondaire ou de la 4<sup>e</sup> secondaire selon le choix de la commission scolaire dès septembre 2010. Il a pour objectif la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun. Avec ce cours, le réseau de l'éducation sensibilise les jeunes à la diversité et prépare des citoyens de demain ouverts.

Le document de consultation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse fait état de situations problématiques dans l'application du code de vie des écoles.

Une des commissions scolaires a pris entente avec un organisme communautaire de son territoire qui a pour mission d'accompagner les jeunes en risque d'être suspendu de l'école. La commission scolaire confie donc l'élève à l'organisation pour des périodes de récupération et de suivi psychologique qui visent à corriger le comportement inadéquat en développant des intérêts chez l'élève.

Les commissions scolaires consultées sont unanimes : le code de vie est appliqué de la même manière à tous les élèves, sans égard à l'origine. Le personnel des écoles se doit d'être le plus neutre possible envers les diverses clientèles des établissements et le code de vie est un outil pour assurer cette neutralité.

Il a été mentionné à la Fédération, qu'il arrive que le sentiment d'injustice par rapport aux décisions prises en lien avec l'application du code de vie peut provenir d'une incompréhension de celui-ci, peu importe l'origine de l'élève. À cet égard, la commission scolaire en question organise des rencontres avec les parents pour expliquer le code de vie et le système scolaire québécois. Un comité a même été mis sur pied afin de bien faire comprendre le code de vie de l'école.

Par ailleurs, dans le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011, *La Violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble*, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'une des mesures prévoit justement une allocation de 1,75 M\$ annuellement à l'intention des élèves suspendus ou expulsés afin qu'un service de soutien pédagogique et psychosocial en vue de leur réintégration à l'école soit organisé.

## **Élèves en difficulté**

D'entrée de jeu, la Fédération des commissions scolaires précise que la problématique des élèves en difficulté se situe au-delà de l'origine des élèves. La réussite scolaire concerne tous les élèves et les acteurs du réseau de l'éducation mettent tout en œuvre pour favoriser cette réussite sans égard à l'origine de l'élève. De plus, dans l'élaboration d'un plan d'intervention, la couleur de peau et l'origine ethnique ne sont pas des facteurs déterminants, mais ces plans visent à répondre aux besoins spécifiques de l'élève. Les services sont offerts selon le principe de l'égalité de traitement.

Pour ce qui est de la réussite éducative des élèves issus de communautés immigrantes, la Fédération est d'avis qu'il faut voir la situation dans son ensemble. En tant que société, comment accueillons-nous la première génération d'immigrants? Que mettons-nous en place pour faciliter leur intégration au sein de notre société ? La réussite scolaire des élèves issus de ces communautés doit aussi prendre en compte le contexte familial.

La situation économique des parents immigrants n'est pas toujours idéale. Il faut s'attaquer à la pauvreté de ces parents. Il faut que ces derniers soient valorisés, ils doivent intégrer le marché du travail et ainsi améliorer leurs conditions de vie. Des stages rémunérés pourraient être offerts aux parents maîtrisant déjà le français, ce qui leur permettrait d'acquérir une expérience de travail en sol québécois.

Pour ceux qui ne parlent pas le français à leur arrivée, il faut leur offrir des services adéquats d'enseignement du français. L'enfant qui fréquente l'école francophone et dont les parents ne parlent pas français, se trouve dans l'incapacité de trouver à la maison l'appui nécessaire à sa réussite scolaire.

Les commissions scolaires offrent le service de francisation répondant aux besoins des immigrants qu'ils soient parents, étudiants ou travailleurs. En effet, chaque année, les commissions scolaires accueillent dans ces cours environ 16 000 élèves. L'organisation de ces cours est flexible. Ils peuvent se donner à temps plein ou à temps partiel, de soir comme de jour. Leur structure permet d'accueillir des élèves toutes les semaines, et ce, pendant douze mois. L'organisation des services d'enseignement dans les commissions scolaires permet aux élèves de poursuivre leur processus de francisation tout en ayant pour objectif l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou encore de leur permettre d'étudier en formation professionnelle.

L'offre de cours est adaptée à la clientèle, c'est-à-dire qu'il y a des cours destinés à une clientèle analphabète ou des cours de français écrits pour des immigrants très scolarisés.

Ces cours de francisation contribuent également au rapprochement de l'école accueillant les enfants des parents immigrants. En effet, les enseignants de francisation offrent du soutien à leurs élèves adultes afin que ces derniers comprennent bien les communications que leur enfant ramène de l'école. De plus, les enseignants des enfants et des parents peuvent être en contact entre eux pour solutionner des problèmes. Aussi, certaines commissions scolaires offrent aux parents la francisation dans l'école primaire que fréquentent les enfants.

De plus, les commissions scolaires sont des partenaires importantes afin de faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail. En effet, elles ont développé des services d'orientation et d'intégration socioprofessionnelle. Ces formations comprennent des notions de préparation à une entrevue, de rédaction du curriculum vitae, d'exploration et de connaissance du marché du travail québécois, etc. Des stages en entreprise de plusieurs semaines complètent souvent ces formations et permettent ainsi à l'élève d'obtenir une expérience québécoise de travail.

Certaines commissions scolaires offrent même le service d'évaluation et de reconnaissance des acquis et des compétences. Elles accompagnent les personnes qui souhaitent faire reconnaître officiellement leurs acquis scolaires au Québec, en milieu de travail ou encore dans la vie en général.

Les difficultés scolaires des élèves peuvent être causées par de multiples facteurs, l'école a pour sa part la responsabilité d'offrir aux jeunes les moyens de s'épanouir. Pour ceux dont la situation socioéconomique familiale n'est pas optimale, qu'ils soient issus de communautés culturelles ou non, des programmes existent pour les soutenir. Par exemple, *Agir autrement*, qui cible particulièrement les milieux défavorisés et, à Montréal, École montréalaise. Ces programmes visent notamment à pallier cette situation socioéconomique familiale. Ils contribuent, entre autres, à stimuler le goût pour la lecture chez l'enfant et à offrir des activités parascolaires visant à favoriser la persévérance scolaire de tous les élèves.

Dans la détermination d'un plan d'intervention pour un élève en difficulté, la prémisse de base est d'établir un plan qui permette à l'enfant de réaliser de meilleurs apprentissages, de s'épanouir et de répondre à ses besoins afin de faciliter son parcours scolaire. La Fédération ne peut souscrire à la formulation choisie par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à la page 24 à l'effet que certains jeunes se retrouvent dans « des parcours scolaires moins prestigieux ». Chaque élève est unique et chaque parcours doit répondre à ses besoins. Le but principal est que cet élève soit heureux dans sa formation et au final se réalise dans la profession qu'il occupera.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, des rencontres sont organisées par une commission scolaire afin d'expliquer aux parents le système scolaire québécois et les options qui s'offrent à leurs enfants. Ces rencontres expliquent la teneur des différents parcours de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Ces rencontres se font en partenariat avec des organismes communautaires qui offrent le service d'interprétation.

Il a été exposé à la Fédération que lorsque la commission scolaire a des doutes à l'effet qu'un enfant puisse être en difficulté et que cette dernière souhaite évaluer l'élève par l'entremise d'un spécialiste, certains parents issus de l'immigration refusent de donner leur accord par peur d'être retournés dans leur pays d'origine. Il faut donc continuer la sensibilisation et l'accompagnement des parents sur notre système scolaire.

Des commissions scolaires ont souligné l'augmentation du nombre d'enfants issus de l'immigration qui ont des problèmes d'adaptation notamment. Étant donné la barrière de la langue, il est parfois plus difficile de poser un diagnostic précis et ainsi établir le plan d'intervention adéquat.

D'ailleurs, les commissions scolaires développent des projets pour répondre aux besoins des jeunes en difficulté afin de leur donner une formation et ultimement un diplôme ou une qualification qui puisse répondre à leurs aspirations.

Par ailleurs, les commissions scolaires contactées ont des taux de réussite tant au primaire qu'au secondaire égaux ou supérieurs à la moyenne. Avec 30 % d'élèves issus de l'immigration, ces commissions scolaires sont performantes quant à la réussite de leurs élèves.

## **Conclusion**

Les commissions scolaires ne nient pas qu'il puisse exister des situations fâcheuses, mais en général, l'ensemble des intervenants du milieu scolaire est de bonne foi et soucieux d'offrir à tous les élèves des services adaptés aux diverses situations. Comme il a été décrit dans cet avis, des solutions sont avancées, depuis de nombreuses années, par les commissions scolaires concernées afin de rapprocher l'école des parents immigrants et de favoriser la réussite éducative de leurs enfants. Il va sans dire que la persévérance scolaire de tous les élèves est une priorité pour tout le réseau des commissions scolaires.

Nous sommes d'avis qu'il serait souhaitable que la formation des étudiants en enseignement soit enrichie d'un volet d'enseignement interculturel.

## **Bibliographie**

Plan stratégique 2010-2014, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Plan stratégique 2008-2012, Commission scolaire Marie-Victorin

Le Défi de la réussite, Bilan du plan stratégique 2005-2010, Commission scolaire de Montréal

Mémoire de la FCSQ dans le cadre de la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles